

BAREME FINANCIER
SAISON 2018 / 2019

FEDERATION	
COTISATION FEDERALE.....	60 €
(CLUBS NOUVEAUX pour les deux premières saisons)	GRATUIT
COTISATION LIGUE	
CLUBS DE NATIONAL	450 €
CLUBS CNFA et CNFA 2	350 €
CLUBS de D.H et D.H.R.	230 €
CLUBS de D1(ex P.H.A). Et D2 (ex P.H.B)	150 €
TOUS LES AUTRES CLUBS DISTRICT	70 €
CLUBS NOUVEAUX (pour les deux premières SAISONS)	30 €
DISTRICT	
GESTION INFORMATIQUE ET ADMINISTRATIVE	100 €
ENGAGEMENTS CHAMPIONNATS	
SENIORS D1 (ex P.H.A)	77 €
D2 (ex PHB)	69 €
D3 (ex 1ère Div.)	61 €
D4 (ex P. de 1ère Div.)	58 €
FOOTBALL LOISIRS - FUTSAL	28 €
FEMININES (SENIORS et JEUNES)	GRATUIT
JEUNES U 19	17 €
U 17	16 €
U 15	14 €
U13 / U12.....	11 €
U11 / U10	GRATUIT
U9 à U6	GRATUIT
ENGAGEMENT COUPES	
SENIORS	77 €
LOISIRS	28 €
FUTSAL	28 €
JEUNES - FEMININES	GRATUIT
CAUTIONNEMENT	
NOUVEAUX CLUBS (Catégorie Libre de Seniors à U15).....	500 €
FRAIS FIXES PAR RENCONTRE A DOMICILE (équipe 1ère uniquement)	
D1 (ex PHA)	46 €
D2 (ex PHB)	39 €
D3 (ex 1ère Div.)	31 €
D4 (ex P. de 1ère Div.)	EXONEREE
ABSENCES A L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE D'ETE	
CHAMPIONNATS NATIONAUX	229 €
D.H. ou D.H.R.	153 €
D1 et D2 (ex PHA PHB)	92 €
D3 et D4 (ex 1ère Div. P. de 1ère Div.)	77 €
FOOTBALL LOISIRS - FUTSAL - Clubs JEUNES et FEMININS	46 €
FORFAIT GENERAL (déclaré par le club)	
D1 (ex PHA)	458 €
D2 (ex PHB)	305 €
D3 (ex 1ère Div.)	229 €
D4 (ex P de 1ère Div.)	153 €
FOOTBALL LOISIRS - FUTSAL	153 €
JEUNES TOUTES CATEGORIES	122 €
FEMININES SENIORS	92 €
U15F/U18F	62 €
U13 (G et F) et U12.....	32 €
U6 à U11	16 €

MATCH PERDU PAR FORFAIT	
COUPE DU VAR SENIORS, JEUNES et FEMININES.....	122 €
COUPE DU VAR FOOTBALL DIVERSIFIE	46 €
D1 (ex PHA)	305 €
D2 (ex PHB)	229 €
D3 (1ère Division)	92 €
D4 (ex P. 1ère Divison)	77 €
FOOTBALL LOISIRS - FUTSAL	46 €
FEMININES SENIORS	46 €
U19 D1 et D2 (ex P. Ligue et Exc)	39 €
U17 D1 - D2 et D3	31 €
U15 D1 - D2 et D3 - U15F/U18F.....	31 €
U13 (G et F) et U12.....	16 €
U6 à U11	8 €
LICENCES MANQUANTES (Après le 1er Novembre)	
SENIORS, LOISIRS, FUTSAL = 5 € - JEUNES et FEMININES = 3 €	
U13 - U12 - U11/U10 et U6 à U9 = 2 €	
Utilisation de la FMI	
Non utilisation de la FMI	50 €
Non transmission de la FMI (Seniors, Jeunes U19 à U15, Féminines)	35 €
FUTSAL & LOISIRS : non envoi de la FMI, du scan ou de l'original de la feuille de match	
1ère PARUTION : Absence de Feuille de match et Scan non reçu dans les délais	8 €
2ème PARUTION - Absence original feuille de match (le mercredi de la semaine d'après)..	16 €
3ème PARUTION et ENVOI A LA C.S.R.(3ème mercredi)	31 €
JEUNES : non envoi de la FMI, du scan ou de l'original de la feuille de match	
1ère PARUTION : Absence de Feuille de match et Scan non reçu dans les délais	8 €
2ème PARUTION - Absence original feuille de match (le jeudi de la semaine d'après)..	16 €
3ème PARUTION et ENVOI A LA C.S.R. (3ème jeudi)	31 €
FOOT D'ANIMATION	
Modification d'horaire arrivée hors délais.....	10 €
Gaby ROBERT et Excellence (U13 et U13F) : non envoi du scan ou de l'original de la feuille de match (1ère parution)	
1ère PARUTION : Absence de Feuille de match et Scan non reçu dans les délais	8 €
2ème PARUTION - Absence original feuille de match (le jeudi de la semaine d'après)..	16 €
3ème PARUTION et ENVOI A LA C.S.R. ou en traitement sur le plan réglementaire	31 €
U13 Pré-Excellence, Honneur et U11 et U10 : Prise en compte du scan ou de F.M. pour traitement sportif.	GRATUIT
2ème PARUTION : Absence original de la feuille de match (le mardi de la semaine d'après) ...	16 €
3ème PARUTION Traitement sur le plan réglementaire (3ème Mardi)	31 €
U6 à U9 (Plateaux)	
Absence non excusée aux plateaux Débutants et Journée d'Accueil (U6 à U11)	50 €
Absence non excusée Journées Départementale, Nationale, Festival Foot U13, Laggiard	50 €
FEUILLE DE MATCH MANQUANTE par le club organisateur (pour FM Manquante)	5 €
FRAUDE (Identité d'un joueur ou autre)	153 €
ABSENCE DE PREUVE pour accusation	80 €
MATCH PERDU PAR PENALITE (Décision rendue par une commission)	16 €
COMMISSION DE DISCIPLINE	
OUVERTURE DE DOSSIER	16 €
AMENDES POUR INFRACTIONS DIVERSES	Barème FFF
1er AVERTISSEMENT	10 €
2ème INSCRIPTION AU FICHER	23 €
3ème INSCRIPTION AU FICHER	47 €
CONFIRMATION DE RESERVES ET RECLAMATION D'APRES MATCH	20 €
EVOCATION	80 €
APPEL DEVANT LA C. D'APPEL DU DISTRICT	46 €
APPEL DEVANT LA C. D'APPEL DISCIPLINAIRE DU DISTRICT (frais de procédure)	80 €
APPEL DEVANT LA C. APPEL DE LA LIGUE	47 €
APPEL DEVANT LA C. APPEL DISCIPLINAIRE DE LA LIGUE (frais de procédure)	108 €
FEUILLES HORAIRES ARRIVEES HORS DELAI (Séniors, Jeunes et Féminines) ...	16 €
MODIFICATION D'HORAIRE (Séniors, Jeunes et Féminines)	16 €

**INDEMNITES DES OFFICIELS
(ARBITRES, ARBITRES ASSISTANTS et DELEGUES)
Saison 2018 / 2019**

A/ Remboursement des frais de déplacement

Montant des frais de déplacement : **0,401€** le km Aller/Retour au-delà de 86 kms

Indemnité km Match principal	0,401 € / km (au-delà de 86 kilomètres)					
Indemnité km Match d'ouverture	Kilométrage à retenir = 0 Km					
	Indemnité de match: match d'ouverture (MO) /match principal (MP)					
	Arb. Central		Arb. Assistant		Délégué	
	MO	MP	MO	MP	MO	MP
Match non joué	18 €	36€	18 €	36€	18 €	36 €
Séniors D1	60 €	78 €	50 €	68 €	18 €	36 €
Séniors D2 et coupe du Var	59 €	77 €	49 €	67 €	18 €	36 €
Autres matches Seniors	57 €	75 €	48 €	66 €	18 €	36 €
U19	55 €	73 €	46 €	64 €	18 €	36 €
U17	44€	62 €	39 €	57 €	18 €	36 €
U15	41 €	59 €	39 €	57 €	18 €	36 €
U12/U13 et U10/U11	53 €		49 €		36 €	
Futsal - 1 match (Plafonné à 130 Km)	55 €		-		36 €	
Futsal - 2 matches (Plafonné à 130 Km)	37,5 €	37,5 €	-		26 €	26 €
Foot Loisir (Plafonné à 130 Km)	64 €		52 €		36 €	
Féminines à 8 (Plafonné à 130 Km)	47 €		35 €		36 €	
Féminines à 11 (Plafonné à 130 Km)	64 €		52 €		36 €	

B/ Barème des frais de déplacement et des indemnités de match

(Suite décision du Comité Directeur du 19 juillet 2016)

PRINCIPES GENERAUX

Selon les directives de l'URSSAF seules les distances réelles parcourues par l'officiel peuvent donner lieu à remboursement.

Donc en cas de désignation sur plusieurs rencontres la même journée, il faut prendre la distance entre la résidence et le premier match et ensuite la distance séparant le premier match du deuxième et ainsi de suite.

Cas d'un officiel désigné sur plusieurs matches la même journée :

1^{er} CAS : Deux rencontres sur le même terrain ou deux terrains situés dans le même complexe sportif.

Il y a lieu d'appliquer le barème ci-dessus. Le premier match étant considéré comme match d'ouverture.

Toutefois si la première rencontre est un match de Ligue, celui-ci sera considéré comme match principal (MP).

2^{ème} CAS : Deux rencontres dans la même commune sur terrains différents ou dont le temps séparant les coups d'envoi des deux rencontres est d'au moins trois heures sur le même terrain.

Il y a lieu d'appliquer le barème ci-dessus. Le premier match étant considéré comme match d'ouverture mais avec l'indemnité d'un match principal. (0,00 km + ID d'un match principal).

3^{ème} CAS : Deux rencontres sur terrains situés dans des communes différentes.

Il y a lieu d'appliquer le barème ci-dessus en retenant pour le deuxième match et éventuellement les suivants la distance séparant le lieu de chaque match du précédent. Seuls le premier et le dernier match de la journée sont à considérer comme match principal.

4^{ème} CAS : Deux rencontres concernant quatre clubs différents, de même niveau, sur le même terrain ou deux terrains situés dans le même complexe sportif.

Il y a lieu d'appliquer le barème ci-dessus. Le premier match étant considéré comme match d'ouverture.

5^{ème} CAS : Rencontres de Futsal

Il y a lieu d'appliquer le barème ci-dessus.

NOTA : 1/ Si une équipe est absente (Forfait), les officiels ne se font pas régler les frais de déplacement correspondants au match qui n'a pas lieu. Leur feuilles de frais, établies selon les critères ci-dessus, sont envoyées au District qui réglera les officiels et mettra le montant au débit du club fautif.

2-1/ Feuille de match papier

Il est rappelé aux officiels qu'il est obligatoire de noter, à l'emplacement prévu sur les feuilles de match, le kilométrage et le montant total des frais pour chaque arbitre et délégué.

2-2/ Feuille de match informatisée

Le Délégué doit noter dans son rapport, dans le cadre prévu, le kilométrage et le montant des frais de chaque officiel.

3/ Les frais doivent impérativement être présentés à l'aide de l'imprimé "Feuille de Frais District du District du Var" à télécharger sur le site "mon compte FFF", pour la saison en cours, soit au format "Word" soit au format "PDF".

4/ Le kilométrage, calculé sur "F2000", à prendre en compte pour les frais de déplacement est celui indiqué sur la désignation de l'officiel. Le kilométrage concernant chaque officiel étant également indiqué dans l'application "Footclubs" et donc consultable par les clubs.

Toute réclamation concernant les frais facturés par les officiels, pour être prise en compte, devra être transmise au secrétariat du District, par écrit, dans les 8 jours suivant la rencontre.